AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-81835892

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription:

Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21

Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES :

B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21) 23.09.35

Abonnement Annuel : 70,00 F

Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais

CCP 5701.50 Lille

Bulletin N° 241 du Mercredi 5 aout 1981

: GRANDES CULTURES :

OIDIUM DE LA BETTERAVE :

Actuellement, cette maladie n'a pas encore été décelée ni signalée dans nos régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie. Il convient de surveiller attentivement son apparition dans les parcelles de betteraves afin de pouvoir intervenir dès l'observation des premiers signes visibles de la maladie.

Le développement de la maladie est possible à la suite de périodes chaudes et sèches suivies de réhumidifications limitées de l'air (fortes rosées matinales).

Rappelons que l'oïdium engendre un ralentissement de la végétation et un dessèchement plus ou moins complet du feuillage.

Des essais entrepris au cours des années précédentes ont montré l'intérêt des traitements réalisés précocement, c'est-à-dire dès le début du développement de la maladie. S'abstenir toutefois des traitements "préventifs" d'assurance réalisés en l'absence de la maladie. Ces traitements n'apportent pas d'aussi bons résultats.

N'intervenir qu'après observation des premiers symptomes dans la parcelle (betteraves portant un mycelium blanchâtre à la surface des feuilles).

L'utilisation de soufre micronisé donne les meilleurs résultats tant sur le plan technique qu'économique.

Deux produits sont actuellement homologués pour la lutte. Il s'agit de Microthiol spécial (R. S. R.) utilisé à la dose de 7 kg 5 de produit commercial/ha et du Thiovit (Sandoz) : 8 kg de produit commercial/ha.

Un second traitement peut être nécessaire 15 à 20 jours après le premier si celui-ci a été réalisé tôt en saison, si l'on se trouve toujours en conditons favorables à un développement actif de l'oïdium et si la durée de végétation restant à couvrir jusqu'à l'arrachage est encore assez longue des résultats positifs peuvent être obtenus jusqu'à 45 jours avant la récolte.

CERCOSPORIOSE :

Aucun foyer n'est signalé. Seules quelques rares taches sont présentes en Picardie. Il s'agit quelquefois aussi de Ramularia.

Observer l'apparition éventuelle des foyers en surveillant plus particulièrement les zones habituellement plus humides et plus chaudes (vallées de l'Aisne et de l'Oise par exemple). La culture répétée de la betterave sur une même parcelle est aussi un facteur favorisant les attaques de cercosporiose.

Si les petits foyers sont observés (petits groupes dispersés de 3 à 4 betteraves

.../...

39

CPPAP. N° 533 AD - Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant : J. THIAULT

portant des petites taches rondes, grisâtres, bordées de rouge brun et disséminées sur la feuille) intervenir 3 à 4 jours après une pluie prolongée faisant suite à 2 journées chaudes et ceci si l'on envisage un arrachage tardif de la parcelle.

Utiliser un produit à base de benomyl ou de carbendazime (150 g de matière active / Ha), de thiabendazole (100 g de matière active / Ha), de manèbe + méthylthiophanate (1 000 g + 500 g de matière active / Ha). Ces produits peuvent avoir une certaine action contre Ramularia ; y associer éventuellement un soufre en cas de présence d'oïdium.

NOCTUELLES DU FEUILLAGE :

Présentes parfois en Picardie, sans conséquence dans l'immédiat pour la culture.

L'abondance du feuillage réduit leur nuisibilité. Une intervention ne s'impose que si l'on observe en moyenne plus de 2 à 3 chenilles par plante (aux premiers stades).

Utiliser alors en pulvérisation un produit à base d'acéphate (Orthène 50 à raison de 900 g de matière active / Ha), de trichlorfon (Dipterex 80 - 1 000 g de matière active / Ha), de chlorpyriphos methyl (Reldan E 2 à 0,2 l / Hl), de décaméthrine (Decis à 0,03 l de produit commercial / Hl), de cypermethrine (Ripcord 5 - 30 g de matière active / Ha).

ORGE D'HIVER ET ESCOURGEONS :

Nous prions les personnes qui ont bien voulu répondre à notre enquête HELMINTHOSPORIOSE de nous faire connaître les rendements des parcelles observées.

MAIS :

Dans la plupart des cas, les populations de PUCERONS sont en régression.

Toutefois, sur certaines parcelles tardives du Nord Pas-de-Calais, on observe des colonies importantes sur les inflorescences mâles qui se dégagent actuellement des feuilles ; les coccinelles larves et adultes sont nombreuses (parfois plus d'une dizaine par inflorescence) et limitent notablement les populations et bien souvent suffisamment pour éviter une gène lors de la pollinisation. Les traitements ne sont pas utiles dans ces situations.

En cas d'intervention, pour des situations particulières, il convient de respecter la législation (voir dernier bulletin) : des infractions graves nous ont encore été signalées récemment.

POMMES DE TERRE :

Mildiou toujours virulent, vous reporter aux conseils des précédents bulletins.

: ARBORICULTURE FRUITIERE :

CARPOCAPSE DES FRUITS A PEPINS :

Le 2ème vol a débuté du 23 au 27 juillet suivant les secteurs. Compte tenu des températures, les éclosions correspondantes sont possibles dans les jours prochains dans les Flandres et la Thièrache, quelques jours plus tard pour les autres secteurs.

Rétablir, en conséquence, la protection si celle-ci a été interrompue et la maintenir jusque vers le 20 août.

: CULTURES LEGUMIERES :

En périodes humides, mildiou et alternaria peuvent se déclarer sur le feuillage. de la carotte.

MILDIOU :

Taches anguleuses avec duvet blanc à la face inférieure.

ALTERNARIA :

Petites taches brunes bordées de jaune, déjà signalées en zone maritime.

MATIERES ACTIVES UTILISABLES CONTRE CES DEUX MALADIES :

- captafol : 100 à 120 g de matière active / Hl,
- folpel : 150 g de matière active / Hl (sur Alternaria),
- manèbe ou mancozèbe (160 g de matière active / Hl)

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire -